

Unéo

Grand quiz « Opération Soleil »

REGLEMENT DU JEU :

Article 1 : ORGANISATION

La Mutuelle Unéo, Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 503 380 081, dont le siège social est situé 48 rue Barbès – 92120 Montrouge, ci-après « l'Organisateur », organise, un Jeu-concours sans obligation de souscription et d'achat, intitulé « Grand quiz « Opération Soleil » » ci-après dit « Jeu-concours quiz » ou « Jeu-concours ».

Le Jeu concours se fait sous forme de 7 quizz.

Le Jeu-concours est organisé du Mardi 22 Juillet 2014 à 08h00 au Dimanche 7 Septembre 2014 à 23h59.

Détail du calendrier des questions :

Quiz 1 : du mardi 22 Juillet 2014 08h00 au lundi 28 juillet 2014 23h59

Quiz 2 : du mardi 29 juillet 2014 8h00 au lundi 04 août 2014 23h59

Quiz 3 : du mardi 05 juillet 2014 8h00 au lundi 11 août 2014 23h59

Quiz 4 : du mardi 12 août 2014 8h00 au lundi 18 août 2014 23h59

Quiz 5 : du mardi 19 août 2014 8h00 au lundi 25 août 2014 23h59

Quiz 6 : du mardi 26 août 2014 8h00 au lundi 1 septembre 2014 23h59

Quiz 7 : du mardi 2 septembre 2014 8h00 au dimanche 7 septembre 2014 23h59

Article 2 : PARTICIPATION

Le Jeu-concours quizz est annoncé sur la « Page Facebook » de l'Organisateur à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/Groupe.Uneo>.

Pourront participer dans les conditions définies ci-après, les personnes physiques majeures ou mineures à la date du début de jeu, résidant en France métropolitaine et DOM-ROM.

Les mineurs sont admis à participer à ce Jeu-concours, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs Parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation expresse de le faire. Toute participation d'un mineur est effectuée sous l'entière responsabilité de leur Parent.

L'accord parental implique l'acceptation de la participation du mineur au Jeu-concours.

Il est convenu que le Parent est la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du participant mineur (père et/ou mère et/ou représentant légal). Un parent peut autoriser plusieurs de ses enfants à participer au présent Jeu-concours.

Outre les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées, sont exclus du jeu les salariés, les administrateurs et élus de la Mutuelle Unéo ainsi que les membres de leurs familles (conjoint (e)s, concubin (e)s, ascendants, descendants directs, frères et sœurs) des personnes précitées. Toutefois, ils peuvent accéder et participer au quiz mais ne sont pas éligibles aux tirages au sort.

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout moment les justificatifs qu'il estime nécessaires à la validation des candidatures (nom, prénom, adresse, autorisation parentale...), notamment lors de l'attribution du lot.

Tout Participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier dans un délai d'une semaine à compter de la demande, sera exclu du Jeu-concours quizz et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Article 3 : MODALITES

La participation est strictement nominative. Le joueur ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse) et par Quiz hebdomadaire.

Un Participant ayant déjà gagné un prix/lot au titre d'un des quiz hebdomadaires ne pourra pas être éligible aux tirages au sort des quiz hebdomadaires suivants.

Chaque mardi, durant la période du Jeu-concours quizz, un Quiz, sous la forme d'un questionnaire, est mis en ligne sur la Page du site internet « Facebook » accessible à l'adresse suivante <https://www.facebook.com/Groupe.Uneo>.

Le Jeu-concours Quizz comporte 7 Quiz hebdomadaires.

Ainsi, pour participer au Jeu-concours quizz, le Participant doit pendant la durée d'organisation du Jeu-concours quizz :

- se connecter sur la Page du site internet « Facebook » accessible à l'adresse suivante <https://www.facebook.com/Groupe.Uneo> pendant toute la durée du jeu-concours;
- cliquer sur le bouton « J'AIME » de cette Page « Facebook » ;
- depuis l'onglet du Jeu-concours quizz :
 - remplir un formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse postale, e-mail et numéro de téléphone, êtes vous adhérents ? Souhaitez-vous recevoir des informations d'Unéo ? > Réponse par oui ou par non),
 - le formulaire d'inscription du Participant mineur devra préciser le nom, prénom, adresse, e-mail, numéro de téléphone de son Parent,
 - cliquer sur « PARTICIPER » puis de répondre aux questions du Quiz
 - enfin cliquer sur le bouton « JE VALIDE MA REPONSE ».

Le Jeu-concours quizz se fait sous forme d'un questionnaire de 3 questions avec 2 choix de réponses possibles et 4 questions avec 3 choix de réponses possibles. Une seule bonne réponse est admise pour chaque question.

Pour chaque Quiz hebdomadaire, les participants ayant obtenus la bonne réponse à la question du Quiz seront automatiquement sélectionnés pour le tirage au sort effectué par le prestataire externe responsable du développement des applications (société IMAGENCE).

Pour chaque Quiz hebdomadaire, les gagnants des lots ci-après décrits sont désignés en tenant compte de l'ordre du tirage au sort.

Le 1^{er} lot est attribué au participant ayant été tiré au sort le premier,
le lot n°2 est attribué au participant ayant été tiré au sort le deuxième,
le lot n°3 est attribué au participant ayant été tiré au sort le troisième,
le lot n°4 est attribué au participant ayant été tiré au sort le quatrième.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne que le gagnant et ne pourront donner lieu à la remise de sa contre-valeur en numéraire.

Il est entendu que l'Organisateur se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé, un autre lot d'une valeur équivalente.

Article 4 : DOTATION ET DESCRIPTIF DES LOTS

Chaque Quizz hebdomadaire est doté de 4 lots d'une valeur totale indicative de 115,2 euros. La dotation globale du jeu au titre des 7 Quizz est donc de 28 lots d'une valeur totale indicative de 806,40 euros.

1^{er} lot : un set beach volley BV 300 KIPSTA, d'une valeur de 39,95 euros, offert par Unéo.

2^{ème} lot : un polo « telle est ma devise ! », d'une valeur de 26,3 euros, offert par le partenaire Prividef.

3^{ème} lot : un abri de plage Babywiko Tribord de dimension 150 x 90 x 65, d'une valeur de 24,95 euros, offert par Unéo.

4^{ème} lot : un sac surprise IGESA, d'une valeur de 24,00 euros, offert par le partenaire IGESA.

Le sac surprise convention un certain nombre d'objet promotionnel IGESA, tel qu'un sac bandoulière contenant un clip PC, un port usb, un sac isotherme, une lampe dynamo, une lampe lecture, un porte clé jeton, une casquette, un porte clé essuie lunette, un porte min argent, une clé usb, une étiquette bagages, un tour du cou, deux portes clés patience, deux cubes patiences.

De plus, les participants sont informés que le contenu exact de chacun des lots est subordonné au respect des conditions imposées par chaque Partenaire ; en conséquence, il appartient aux gagnants de se rapprocher du Partenaire pour connaître les modalités et l'ensemble des conditions afférentes à son lot.

Article 5 : MODALITES DE RETRAIT DES LOTS

Tous les lots seront envoyés directement aux gagnants par l'Organisateur, par voie postale à l'adresse indiquée sur leur bulletin de participation. Ces lots seront adressés après tirage au sort.

Dans le cas où le gagnant d'un lot est un Participant mineur, l'obtention du lot est subordonnée à la transmission à l'Organisateur de l'autorisation parentale écrite d'acceptation du lot qui devra être signée par son représentant légal.

Article 6 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du Jeu-concours quizz sera publié directement sur la page « Facebook » de l'Organisateur à l'adresse url suivante <<https://www.facebook.com/Groupe.Uneo>> pendant 90 (quatre vingt dix) jours.

Les « Fans » de la page « Facebook » de l'Organisateur ainsi que les Participants seront informés directement par notification/messagerie Facebook via la fonctionnalité de contact électronique seulement accessible à l'Organisateur, et ce au plus tard le 30 Septembre

2014. Les gagnants seront également contactés par e-mail et téléphone au moyen des coordonnées recueillies via le formulaire de participation.
Le Participant gagnant sera invité à contacter l'Organisateur pour connaître des modalités de retrait du lot.

Article 7 : RESPONSABILITE

La Mutuelle Unéo décline toute responsabilité :

- en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, l'amenant à annuler le présent jeu, à l'écourter, le reporter ou modifier les conditions,
- en cas de vol, perte, retard ou dommage subis lors du transport, de la conservation des bulletins de participation pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

L'organisateur :

- informe que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voir l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourra en être faite par des tiers, il ne serait être tenu pour responsable d'une quelconque mauvaise ou frauduleuse utilisation de ces informations, ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ;

- dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu-concours photo ;

- dégage de toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale ;

- dégagent toute responsabilité sur l'accès au jeu hébergé sur les serveurs de Facebook ;

- pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour de maintenance interrompre l'accès à la Page et au Jeu-concours quizz ; l'organisateur ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ces chefs.

Article 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer au présent jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Article 9 : UTILISATION DES DONNEES NOMINATIVES

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées par l'Organisateur, conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Le traitement de ces informations lui permet de gérer la participation des Participants, et notamment de leur faire connaître, au moyen des coordonnées qu'ils auront transmises, leur gain et de faire connaître aux partenaires l'identité et les coordonnées des Participants gagnants.

Tous les Participants et les Parents des Participants mineur disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données les concernant, qu'ils peuvent exercer conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, par courrier adressé au Correspondant Informatique et Liberté d'Unéo, 48 rue Barbès - 92542 Montrouge Cedex.

Article 10 – AUTORISATION

Les gagnants et les Parents des gagnants mineurs au présent jeu-concours autorisent expressément, à titre gratuit, l'Organisateur à divulguer et faire paraître leurs noms, prénom, ville de domiciliation et photo dans ses journaux et magazines ainsi que sur les différents espaces des sites internet de la mutuelle Unéo.

Article 11 : CONTESTATION

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, sera tranchée souverainement par l'Organisateur.

Toute contestation relative au jeu devra être formulée sous un délai maximal de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de participation.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux civils compétents de Paris.

Article 12 : DEPOT ET CONSULTATION

Le présent règlement ainsi qu'un exemplaire du questionnaire font l'objet d'un dépôt auprès de la SCP SIBRAN/CHEENE/DIEBOLD/SIBRAN-VUILLEMIN à l'adresse suivante : 7 avenue Verdier, BP 107, 92124 MONTRouGE Cedex.

Le règlement du jeu concours est consultable sur <<http://www.groupe-uneo.fr/>>.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande formulée à l'adresse suivante :

Mutuelle Unéo
Département juridique
48 rue Barbès – 92544 MONTRouGE CEDEX

Il sera également remis, le jour de la distribution des bulletins de participation, à toute personne en faisant la demande.
